



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

(Saint Exupéry)

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Compte-rendu du CSAL n° 5 du 05 octobre 2023

début 9h30

Intervention liminaire de FO DGFIP Sarthe :

Les représentants FO DGFIP Sarthe s'associent à toutes les remarques reprises dans les déclarations liminaires (DL) lues. Quant à nos représentants, ils rappellent que notre administration tend à ressembler plus à une aide à la personne qu'à un service public proprement dit.

Par ailleurs, suite à la réponse du DDFIP aux déclarations liminaires portant sur l'informatique à la DGFIP, FO DGFIP Sarthe rappelle que l'intelligence artificielle (IA) doit être maîtrisée par le service informatique (SI) de la DGFIP.

S'il est utile de démarrer avec la participation de prestataires privés, il est indispensable d'internaliser la connaissance de cette nouvelle technologie.

1) Approbation du PV du CSAL n° 2 du 28/02/2023 (pour avis) ; accord unanime

2) Approbation du PV du CSAL n°2 seconde convocation du 28/03/2023 (pour avis) ; accord partiel

3) Approbation du PV du CSAL n° 3 du 04/04/2023 (pour avis) ; accord unanime

4) Fermeture des antennes PCE de La Flèche et de Mamers au 01/01/2024 (pour avis) ;

Encore une fois, un service de proximité sur les sites extérieurs est fermé pour rejoindre Le MANS. Les sites concernés sont La Flèche et Mamers.

Nos représentants ont fait remarquer que les agents concernés sont des référents en matière agricole et que leur expertise est d'une grande richesse pour notre département de type « rural ».

La DDFIP ajoute qu'une prime de restructuration sera calculée pour les agents concernés.

Nous avons voté **CONTRE** cette restructuration.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION
DE LA
SARTHE

5) Bilan de la campagne déclarative 2023 (pour information) :

Nos représentants FO ont fait remarquer que malgré les multi-canaux d'accès à nos services, la file d'attente au guichet est toujours plus longue, ce qui montre que le public a un réel besoin de rapport humain.

Pour information :

- La campagne déclarative 2023 s'est déroulée du 13 avril au 08 juin et perturbée par la nouvelle application GMBI (Gérer mes biens immobiliers)

Pendant cette période, il a été demandé au CDC (centre de contact) un soutien aux services surchargés.

- Concernant les déclarations automatiques, **87 938** foyers ont été taxés automatiquement et cela a concerné **26,9% des foyers fiscaux sarthois**.

- Pour la seconde année consécutive, le pourcentage de déclarations en ligne commence à se stabiliser à 58% (57,3% en 2021).

- Augmentation de l'accueil téléphonique qui passe de 9429 appels en 2022 à 16 875 en 2023 soit une évolution de + 78,97 %.

- l'accueil physique spontané passe de 18721 en 2022 à 24829 en 2023 soit une évolution de +32,63 %

6) Point sur la campagne GMBI (pour information) :

Les faits ont prouvé une fois de plus que la mise en place de cette nouvelle application n'a pas été suffisamment préparée d'où des reports successifs de délai de dépôt ou de mise à jour :

- outil non accessible à des moments (outil déployé sans être au point)
- manque de communication
- un compte à rebours de mise à jour anxiogène sous menace d'amende.
- un mélange des genres déroutant pour le redevable entre déclaration de revenus et de propriétaire.

La MDT (médecin du travail) a mis en avant l'existence d'une souffrance au travail avérée en particulier au SDIF, sans doute lié à un problème organisationnel.

Nos représentants FO ont ajouté que le sujet « organisationnel » concerne tous les services et que la DDFIP doit résoudre prioritairement ce problème .

Tous les acteurs présents ont reconnu qu'il faut revenir à une réflexion sur le travail et son sens.

Gros chantier à venir mais nécessaire et indispensable.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



SARTHE

Concernant le RETEX Retour d'expérience du 07/09/2023 proposé par la Délégation Centre Ouest, nos représentants FO ont trouvé dommageable qu'au niveau départemental le service du SDIF n'ait pas pu participer au débat et apporter sa contribution. Nous attendons la diffusion du rapport et les fruits de cette réflexion.

7) Transfert de la relance des successions du SDE vers le PCRFP à compter du 02/11/2023 (pour avis) ;

Pour nos représentants, une nouvelle usine à gaz est mise en place. Après avoir regroupé les FI (fiscalités Immobilières), puis créé le SDE (service départemental de l'enregistrement) centralisé au Mans, on constate un manque de personnel. Pourquoi pas transférer des tâches au PCRFP ? comme s'il n'était pas occupé à temps plein. A quel renfort ce service aura-t-il droit ?

Et que dire des problèmes entre le recouvrement SDE et le recouvrement des majorations au SIE ?

Et le contentieux pour le PCRFP.

Vous ne comprenez rien ? Pas de problème la DDFIP nous dit : « on va laisser le temps de la réorganisation au service du PCRFP. »

Merci, au revoir.

Nous avons voté **CONTRE**

8) Point d'actualité sur le recrutement des contractuels (pour information) :

1 désistement au centre de contact et 1 au SDIF qui ne souhaite pas rester.
1 contractuel B sera positionné sur Sablé pour une période de 1 an.

La DDFIP prévoit un accueil pour les contractuels et une formation métier.

La DDFIP n'a pas encore d'information sur les reconductions de contrats.

9) Questions diverses.

1) A la question posée par FO, le site de La Flèche devrait devenir une maison d'Etat où les services de la sous-préfecture devraient côtoyer les services de l'Education Nationale et ceux de la DGFIP s'ils en restent.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



SARTHE

2) L'accueil des nouveaux arrivants dans le département pourrait se faire sur une journée au lieu d'une demi-journée.

3) Au sujet de l'espace disponible du SGC Le Mans Métropole , nos représentants ont soulevé la promiscuité de l'espace de convivialité et l'absence de salle réunion .

Une seconde convocation est fixée le 17 octobre 2023 pour représenter les thématiques votées avec un avis « contre ».

Fin 13 h 10

Vos représentants en CSAL :

Jean-Yves PERDRIAU, PCE Le Mans

Anne PUJOL , SGC L2MA Le Mans

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>